

L'élection présidentielle devrait se dérouler les 10 et 24 avril

Hier, les représentants des partis politiques ont choisi les deuxième et quatrième dimanches d'avril. Ces dates doivent être présentées en Conseil des ministres.

Une majorité d'avis s'est dégagée hier pour que le premier tour de l'élection présidentielle de 2022 se déroule le 10 avril et le second le 24 avril, lors d'une réunion de représentants des partis politiques autour de Gérard Darmanin. À l'issue de cette réunion, le ministre de l'Intérieur a affirmé que les dates de la présidentielle 2022 et celles des élections législatives seraient présentées en Conseil des ministres « dans les prochains jours ».

Le choix était restreint compte tenu des impératifs fixés par la Constitution. Pour la présidentielle, il n'y a que deux couples de dates possibles : 10 avril/24 avril ou 17 avril/1^{er} mai. Même choix contraint pour les législatives : 5 juin/12 juin ou 12 juin/19 juin. Une majorité s'est dégagée pour un premier tour des législatives le 12 juin et un second tour le 19 juin.

« Il n'y avait que des mauvais choix »

Le 10 avril, seule la zone B sera en vacances scolaires. Le 24 avril, toutes les zones, A, B et C, seront en con-



L'année prochaine, il faudra sûrement voter pendant les vacances de Pâques pour élire le Président...

(Photo Hélène Dos Santos)

gés. Léa Balage (EELV) a fait valoir qu'« il n'y avait que des mauvais choix » pour la présidentielle : le 10 avril et le 24 avril n'est « pas une bonne solution en raison des vacances scolaires », mais le 17 avril et le 1^{er} mai n'est pas « une bonne option non plus ». « On prend la moins pire », a-t-elle expliqué, soit « les 10 et 24 avril ».

Selon le député PS David Habib, « il y a eu unanimité des participants pour la présidentielle les 10 et 24 avril, sauf le RN et LFI qui voulaient plus de temps de campagne » et des législatives les 12 et 19 juin « car il n'y a pas de jour férié dedans ».

Le numéro deux du RN, Jordan Bardella a affirmé qu'« entre deux mauvaises solutions », il penchait pour la

deuxième, 17 avril et 1^{er} mai. La solution des 10 et 24 avril « tombe assez tôt » dans le calendrier au risque de « raccourcir la campagne électorale », et elle « nous avantage un peu moins » puisque les deux dates correspondent aux vacances scolaires de deux « zones de force électorale (pour le RN), la Paca et les Hauts-de-France », a déploré l'eurodéputé.

Abstention prévisible

Le chef de file des sénateurs LR Bruno Retailleau a affirmé que sa « préférence » allait à la première solution.

Le délégué général d'En Marche, Stanislas Guerini, a jugé la réunion « assez consensuelle, hormis aux deux extrémités » (RN et LFI).

Avec les vacances, « il n'y avait pas de dates idéales. Maintenant il y a des contraintes constitutionnelles évidentes. L'argument qui l'a emporté était d'éviter le premier mai, un jour de cortèges », a-t-il dit.

Pour l'abstention, une élection pendant les vacances « est un petit obstacle supplémentaire, mais on aurait tort de réduire l'abstention à des questions de dates ».